

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON
FONDÉE EN 1822

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.

Secrétaire général : M. le Dr BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises.	25	francs
	Étranger	50	—
<hr/>			
2.148 Membres	<i>MULTA PAUCIS</i>	Chèques postaux c/c Lyon, 101-98	

PARTIE ADMINISTRATIVE

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

But et composition de l'association.

ARTICLE 1. — L'Association dite SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON, fondée en 1822, a pour but de développer le goût et de favoriser l'étude des Sciences naturelles.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Lyon.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont : ses Séances, ses Conférences, ses Excursions, ses Expositions, ses Publications et sa Bibliothèque.

ART. 3. — L'Association se compose de membres ordinaires et de membres honoraires. Les personnes morales (Bibliothèques, Laboratoires, Sociétés savantes, etc.) peuvent être membre de l'Association. Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle est de¹ :

1. Le texte de ces statuts est publié ici tel qu'il avait été établi pour la demande de reconnaissance d'utilité publique et tel qu'il a été approuvé par le Ministère. Mais depuis, une délibération de l'Assemblée générale a décidé de porter le taux de la cotisation aux chiffres suivants dès maintenant en vigueur :

25 fr.	pour les membres	ordinaires	résidant	en	France.
50 fr.	—	—	—	—	— honoraires résidant —
50 fr.	—	—	—	—	— ordinaires — à l'étranger.
100 fr.	—	—	—	—	— honoraires — —

La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à 12 fois le montant de la cotisation annuelle minimum de la catégorie à laquelle appartient le membre, soit donc :

300 fr.	pour les membres	ordinaires	résidant	en	France.
600 fr.	—	—	—	—	— honoraires — —
600 fr.	—	—	—	—	— ordinaires — à l'étranger.
1.200 fr.	—	—	—	—	— honoraires — —

SECTION BOTANIQUE

Séance du 10 Janvier, à 20 h. 15.

- 1° Installation du bureau.
 - 2° M. MERIT. — Sur *Onosma stellulatum* et *Abutilon Avicennæ*.
 - 3° M. PABOT. — Aperçu général sur le dynamisme des associations végétales sur les gravières.
 - 4° MM. NETIEN et QUANTIN. — Variations journalières de la température dans quelques touffes de plantes alpines au-dessus de 2.000 mètres.
-

SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du Lundi 17 Janvier, à 20 heures.

- 1° Installation du bureau.
 - 2° M. POUCHET. — Peut-on contracter la fièvre aphteuse en mangeant des champignons sur un territoire où sévit cette maladie ?
 - 3° Questions diverses.
 - 4° Présentation de champignons frais.
-

SECTION ENTOMOLOGIQUE

Séance du Mercredi 19 Janvier, à 20 h. 30.

- 1° Installation du bureau.
 - 2° Désignation d'un délégué pour le Congrès d'entomologie de Berlin (Août 1918).
 - 3° M. LE COARER. — Suite de l'étude des Coléoptères de la plaine de Eièvre-Valloire (Isère). — Staphylinidae.
 - 4° M. BOUDET. — Présentation d'une biologie des Guêpes (*Vespa*) de la région.
 - 5° D^r BONNAMOUR. — Présentation de *Ceutorrhynchus Fairmairei* Bris. ; sa distribution géographique.
-

DISTINCTIONS

Nous avons appris avec plaisir la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur, de notre collègue M. ALLEMAND-MARTIN, ancien président de notre Société, secrétaire actuel de notre Conseil d'Administration. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

MES CHERS COLLÈGUES,

L'année 1937 a été marquée par deux faits qui, dans la vie de notre Société, ont une importance suffisante pour que j'y insiste dans ce rapport.

1° Nous avons été reconnus d'utilité publique ! Les démarches longues et ennuyeuses entreprises par votre Conseil d'Administration il y a plus de deux ans ont fini par aboutir et nous devons nous en réjouir vivement.

Nous devons nous en réjouir, d'abord parce que ce décret est la consécration morale du rôle que nous jouons, non seulement en France, mais dans le monde entier puisque nous possédons des membres un peu dans tous les pays ; et nous devons nous en réjouir aussi parce que, *désormais, nous sommes habilités à recueillir des dons et des legs*. Sans faire d'allusions sinistres, mes chers Collègues, je vous demande très instamment de méditer sur ce moyen d'augmenter nos ressources.

A ce propos, je tiens à vous signaler que nous venons de bénéficier d'un prix de 3.000 francs que l'Académie des Sciences a alloué à notre Société sur la fondation Loutreuil « pour la publication des catalogues de sa Bibliothèque et de la collection Donzel »¹.

2° Nous avons dû décider d'augmenter notre cotisation. Franchement, je pense que cette augmentation ne surprendra personne ; nous sommes entraînés par la vague de vie chère qui déferle actuellement et je veux vous affirmer qu'il n'aurait certes pas suffi de porter notre cotisation de 15 à 25 francs si nous avions voulu la mettre en harmonie avec la hausse des tarifs d'impression, sans parler de celle, plus lourde encore, des tarifs postaux (on sait que le remaniement de ces tarifs a entraîné des augmentations bien plus élevées pour les périodiques que pour les lettres).

Et que dire si l'on fait la comparaison avec le taux d'avant-guerre ? Les 10 francs-or que nos sociétaires nous versaient alors correspondraient à 100 francs-papier d'aujourd'hui. C'est le *quart* que nous vous demandons, mes chers Collègues. Connaissez-vous beaucoup de choses qui ne soient qu'à deux fois et demi leur prix d'avant-guerre ?

Je sais que certains, tout en reconnaissant la vérité de cette arithmétique, lui opposeront une autre évidence : une bourse dégarnie par la crise. Je crois sincèrement que ceux qui s'intéressent à l'Histoire naturelle pourront toujours et malgré tout, faire cette légère dépense.

Que chacun se dise bien, d'ailleurs, que ce n'est que par un miracle de juste économie, par une gestion draconienne de nos ressources et par le travail gratuit, extrêmement absorbant, qu'ont à fournir plusieurs de vos Administrateurs que nous pouvons, pour une somme aussi minime et très inférieure à la cotisation des autres Sociétés savantes, donner autant d'avantages à nos membres ; voyez plutôt dès ce numéro la transformation de notre *Bulletin*.

Je compte sur vous tous, mes chers Collègues, non seulement pour demeurer des nôtres, mais encore pour amener de nouveaux adeptes à notre grande famille.

EXCURSIONS

EXCURSION MYCOLOGIQUE

(*Étude des champignons lignicoles.*)

Dimanche 9 janvier, sous la direction de M. POUCHET. Rendez-vous à la gare de Vaugneray, à l'arrivée du train partant de Lyon-Saint-Jean à 7 h. 15. — Itinéraire : Vaugneray-gare, les Roches, le col de la Fosse, les

1. On se souvient que ce travail a été fait par notre Collègue, M. TESTOUT, dans notre dernier vol. d'*Annales*, en ce qui concerne les *types* de lépidoptères de cette collection.